

Extrait du Les eurodéputés Europe Écologie

<http://europeecologie.eu/Pascal-Canfin-elu-Vice-president>

Pascal Canfin élu Vice-président de la commission temporaire du PE sur la crise financière et économique



Date de mise en ligne : jeudi 8 octobre 2009

és - Pascal Canfin - Presse - Communiqués -

Les eurodéputés Europe Écologie

Le Parlement européen vient de décider du mandat, des compétences et de la composition de la commission spéciale sur la crise financière et économique.

Pascal Canfin, eurodéputé du Groupe des Verts/ALE, a été élu Vice-président de la commission temporaire qui a pour tâche d'analyser non seulement les causes et les conséquences de la crise, mais également de faire des propositions précises et concrètes pour influencer l'agenda législatif de la Commission européenne sur les prochaines années.

M. Canfin estime que l'établissement d'une telle commission "va permettre au Parlement européen de discuter de l'ensemble des dimensions des crises (financière, économique, sociale et écologique) et de faire des propositions transversales en complément du travail thématique mené dans chaque commission parlementaire. Ce sera l'occasion pour mettre en avant le Green New Deal comme solution globale aux crises que nous traversons".

(*) Constitution des commissions temporaires :

Sur proposition de la Conférence des présidents, le Parlement peut, à tout moment, constituer des commissions spéciales dont les attributions, la composition et le mandat sont fixés en même temps que la décision de leur constitution ; le mandat de ces commissions est de douze mois au maximum, à moins qu'à l'issue de cette période, le Parlement ne le prolonge. Si les attributions, la composition et le mandat des commissions spéciales sont fixés en même temps que la décision de leur constitution, cela implique que le Parlement ne peut ultérieurement décider de modifier leurs attributions, que ce soit pour les restreindre ou les élargir. Art.184 du règlement du PE.